



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 FÉVRIER 2021

PROCÈS VERBAL - COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt et un, le quinze février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Levroux, dûment convoqués en date du 5 février 2021 par le maire, se sont réunis à la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Lamps sous la Présidence du maire Alexis Rousseau-Jouhennet.

Présents (24) : M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Mme Michèle Prévost, M. Dominique Valignon, Mme Sandrine Limet, Mme Pascale Descampeaux, M. Michel Descout, Mme Jacqueline Auger, M. Gaëtan Boué, Mme Bernadette d'Armaillé, M. Michel Sémion, Mme Agnès Pistien, M. Frédéric Chevallier, M. Thierry Pinault, Mme Carole Moreau, M. Matthias Vachet, Mme Léa Trémeau, M. Philippe Barrault, Mme Christelle Le Prévost, M. Thierry Texerault, Mme Tori Robaer, M. Nicolas Cousin, Mme Séverine Pivot, M. Pesson Jean-Louis, Mme Sylvie Devers, M. Laurent-Michel Pineau.

Excusé(s) (3) : M. Michel Descout qui a donné son pouvoir à M. Dominique Valignon, M. David Sainson qui a donné son pouvoir à M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Mme Martine Bertard qui a donné son pouvoir à Mme Séverine Pivot.

Date de la convocation : 5 février 2021

Secrétaires de la séance : Christelle Le Prévost et Séverine Pivot

À l'ordre du jour :

1. Approbation du PV du conseil municipal du 14 décembre 2020.
2. Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée au Maire.
 - Location Léone Monique.
 - Demande de subvention DETR et DSIL pour le chauffage et isolation de l'école.
 - Demande de subvention DETR pour changement d'une partie de l'éclairage public.
 - Demande de subvention DETR et DSIL pour isolation et étanchéité toiture école.
 - Demande de subvention DSIL exceptionnelle pour la Porte de Champagne.
3. Mutualisation avec la communauté de communes.
4. Participation protection sociale.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

5. Suppressions de poste.
6. RIFSEEP.
7. Création poste d'adjoint technique principal de 2^e classe.
8. Subvention(s) exceptionnelle(s).
9. Demande de subvention FAR pour chauffage et isolation de l'école.
10. Demande de subvention FAR et FAR sport pour clôture du stade.
11. Tarif garderie.
12. Étalement emprunt Porte de Champagne.
13. Acquisition immeuble Bertheaume.
14. Echange de biens immobiliers avec M. Alvarez.
15. Acquisition Licence IV.
16. Réhabilitation friche industrielle.
17. Questions diverses.

Le Maire vérifie si le quorum est atteint et désigne deux secrétaires de séance : Christelle le Prévost et Séverine Pivot.

Les pouvoirs sont ensuite annoncés à savoir : M. Michel Descout qui a donné son pouvoir à M. Dominique Valignon, M. David Sainson qui a donné son pouvoir à M. Alexis Rousseau-Jouhennet, Mme Martine Bertard qui a donné son pouvoir à Mme Séverine Pivot

Approbation du PV du conseil municipal du 14 décembre 2020

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le PV du conseil municipal du 14 décembre 2020.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité.

Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

- Location à Madame Monique Léone d'un logement situé au 2bis square du docteur Roger pour un montant de loyer mensuel de 255 euros et 1 centime.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

- Location à Mme Hamon Maryvonne d'un logement situé au 4 square du Dr Roger pour un montant mensuel de 282 euros et 60 centimes.

- Demande de subventions pour le chauffage et isolation de l'école :

Objet des travaux : isolation complète des murs de l'école au niveau de l'élémentaire (la maternelle étant mieux isolée), remplacement des menuiseries, renforcement de l'isolation du plafond, installation d'une chaudière biomasse avec modification du réseau et changement du réseau de distribution et des émetteurs.

Coût travaux prévisionnels 710 166€ (estimation étude ABC énergie).

FAR : 50 000€

ADEME : 102 678€

DETR : 205 948€

DSIL : 205 948€

Reste à charge : 145 592€

- Demande de subvention pour changement d'une partie de l'éclairage public :

Objet : changer des armoires AM (rue des mégissiers), AN (rue du chasse-midi), AP (rue de la Marne), AK (rue des mégissiers), AL (rue Voltaire) et AR (rue nationale) et les luminaires correspondants via le passage au LED.

Coût travaux prévisionnels 85 463,50€ (estimation SDEI).

DETR : 34 185,40€

Reste à charge : 51 278,10€

- Demande de subventions pour isolation et étanchéité toiture école :

Coût travaux prévisionnels : 38 654,33€

FAR : 8 000€

CEE (certificats économie d'énergie) : 3 000

DETR : 9 663,58€

DSIL : 9 663,58

Reste à charge : 8 327,17€

- Demande de subvention DSIL exceptionnelle pour la Porte de Champagne :

Demande effectuée en 2020 qui a été refusée par faute de crédits redéposée en 2021.

Jean-Louis Pesson : Ce n'est que du prévisionnel les subventions ?



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Alexis Rousseau-Jouhennet : oui tout à fait, à nous de tout mettre en œuvre pour qu'on les obtienne.

Délibération 2021-01 : Mutualisation avec la communauté de communes

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Conformément à l'article L. 5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et suite à la délibération prise lors du conseil communautaire de la Communauté de communes de la région de Levroux du 11 février 2021, M. le Maire propose de créer – entre la Ville de Levroux et la Communauté de communes de la région de Levroux – des services communs dans les sept domaines suivants :

- **Direction Générale,**
- Services fonctionnels (**Ressources Humaines et Finances**),
- Service des relations aux usagers (**accueil du public**),
- Service **communication, événementiel et tourisme,**
- Services techniques (**VRD/entretien et bâtiments/équipements sportifs**).

M. le Maire indique que ces services communs seront portés par la Communauté de communes de la région de Levroux et qu'il convient de signer une convention-cadre entre les deux parties, afin de définir les modalités de mise en œuvre des services communs, les clés de répartition des charges financières et le dispositif de suivi.

Pour information, la clé de répartition prévoit un remboursement pour le remboursement par la Ville de Levroux sont les suivantes :

- 72,54 % pour les services administratifs (pour les agents concernés).
- 61,36 % pour les services techniques (pour les agents concernés).

Cette mutualisation concernerait 12 agents de la commune qui seraient de droit transférés à la communauté de communes.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Pour info, jeudi dernier cette délibération a été acceptée à une large majorité avec 1 voix contre et 3 abstentions sur 25.

La mutualisation au 1^{er} mars va entraîner quelques déménagements de bureau qui se feront au cours du mois de mars.

Il va y avoir un nouvel organigramme avec 3 pôles.

Un dédié au public, un dédié au fonctionnement et un troisième pôle dédié aux services techniques. Il y aura des services communs, d'autres purement communaux et d'autres



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

communautaires.

Laurent-Michel Pineau : la mutualisation va améliorer le fonctionnement et générer des économies d'échelle. Qui des agents restant à charge de la communauté de communes de la région de Levroux pour leur financement ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : cela ne change rien pour ceux qui ne sont pas mutualisés. La clé ne s'applique pas pour eux.

Laurent-Michel Pineau : il y a un surcoût d'environ 44-45 000 euros lié au transfert du tourisme

Alexis Rousseau-Jouhennet : attention, la compétence tourisme est transférée de droit depuis des années mais elle est maintenant assumée. Il y a un surcoût lié au directeur des services techniques.

Pour le tourisme, il est proposé d'attribuer à 50 % un agent de la commune à cette mission qui serait donc rémunéré pour cette mission par la communauté de communes de la région de Levroux.

Laurent-Michel Pineau : En pratique, la gestion des sites intercommunaux qui gèrera quoi ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : le musée du cuir restera communal et aura pour but d'être promu par la communauté de communes de la région de Levroux. Sur les événements, cela reste municipal (foire de Pâques, carnaval, feu d'artifice). La communauté de communes de la région de Levroux peut avoir parfois des compétences événementielles liées au tourisme.

Le conseil municipal donne l'autorisation au Maire à l'unanimité par 26 voix pour, et 1 abstention de créer ces sept services communs et de signer la convention-cadre relative aux services communs entre la Ville de Levroux et la Communauté de communes de la région de Levroux.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Nicolas Cousin pourquoi ce vote (abstention)?

Nicolas Cousin : Tu es contre les éoliennes. Et pourtant je trouve que chaque conseil municipal doit avoir la main sur sa commune. J'avais également un projet de mutualisation des services mais si j'avais été élu, nous serions allés moins loin.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Je ne vois pas le lien entre les implantations d'éoliennes et la mutualisation.

Nicolas Cousin : Dernièrement il y a eu un rapport qui a été fait par M. Fourré et M. Bachellerie

Alexis Rousseau-Jouhennet : Tu dois confondre avec le PLUI (plan local d'urbanisme



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

intercommunal) où les élus devront s'entendre au niveau du territoire sur ce sujet, mais ça n'a aucun rapport avec la mutualisation.

Nicolas Cousin : Sur retour d'expérience parfois sur les années, les grosses collectivités mangent les petites.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Même si c'est hors-sujet et que ça ne concerne pas la mutualisation pour qu'un projet éolien se fasse quoiqu'il en soit il faut avis du conseil municipal mais aussi celui du conseil communautaire. Le PLUI définira les zones où éventuellement seraient implantées ou non des éoliennes. Quant aux grosses qui mangent les petites, il s'agit d'une mutualisation envers la Communauté de Communes qui est aujourd'hui plus petite comme structure que la collectivité de Levroux.

Laurent-Michel Pineau : La communauté de communes de la région de Levroux a son avis à donner sur les constructions d'éoliennes.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui avec ou sans PLUI et avec ou sans mutualisation l'avis doit être donné. Et pour la mutualisation, il y aura pour vous rassurer un schéma de mutualisation à faire évoluer positivement en l'étudiant régulièrement.

Délibération 2021-002-Participation protection sociale

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Pour harmoniser les pratiques entre la commune et la communauté de communes, plusieurs délibérations doivent être prises.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent désormais contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent.

Sont éligibles, au titre des risques santé et/ou prévoyance, les contrats et règlements répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des entreprises d'assurance légalement établies en France.

Les employeurs publics qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche doivent recourir à des procédures de sélection transparentes et non discriminatoires. Deux voies sont prévues : la labellisation ou la convention de participation.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité à compter du 1^{er} mars 2021:



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public (avec une ancienneté de plus de 3 mois) pour :
 - Le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteintes à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents,
 - Le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques d'incapacité de travail et, le cas échéant, tout ou partie des risques d'invalidité et liés au décès, en participant aux cotisations des contrats labellisés souscrits par les agents,
 - de fixer le niveau de participation comme suit :
 - Pour le risque santé : 15 € brut/mois,
 - Pour le risque prévoyance : 15 € brut/mois,
- Les montants sont fixés pour chaque emploi en équivalent temps complet. Ils seront proratisés en fonction de la quotité de travail de l'agent et versés dans la limite des frais réellement engagés.
- de retenir la modalité de versement de participation suivante : versement direct aux agents sous présentation d'une attestation annuelle d'adhésion à un contrat labellisé.

Délibération 2021-003- Suppressions de postes

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la création de services communs (direction générale, services fonctionnels et techniques liés aux bâtiments/équipements sportifs et à la VRD/entretien), le personnel doit être intégré au tableau des effectifs de la Communauté de communes.

Il convient donc de supprimer les douze postes suivants :

- un poste d'attaché à temps complet,
- un poste de rédacteur à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint administratif territorial à temps complet,
- deux postes d'agent de maîtrise à temps complet,
- un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet,
- deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/01/2020	Modifications apportées	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/03/2021	EFFECTIFS BUDGETAIRES AU 01/06/2021	Dont Temps incomplet
Filière administrative		8		2	2	
Attaché	A	1	- 1	0	0	
Rédacteur	B	1	- 1	0	0	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	3	- 2	1	1	18h
Adjoint administratif territorial	C	3	- 2	2	1	17h30
Filière technique		14		8	8	
Agent de maîtrise	C	6	- 2	4	4	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	2	- 1	1	1	32h
Adjoint technique territorial	C	6	- 2	4	2	1 à 30h

Le conseil municipal à l'unanimité supprime cette liste de postes à compter du 1^{er} mars 2021 pour tous les agents sauf un poste d'adjoint administratif territorial qui ne le sera qu'au 1^{er} juin 2021.

Délibération 2021-004-RIFSEEP

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

La Commune Nouvelle de Levroux bénéficie déjà du RIFSEEP, mais cette délibération a vocation à harmoniser et à se substituer à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis les indemnités horaires pour travail normal ou intensif de nuit, les Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS), les indemnités des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement...) et les indemnités compensant les pertes de pouvoir d'achat (indemnité compensatrice, indemnité différentielle, GIPA...).

I. Bénéficiaires

Le dispositif du RIFSEEP et, par conséquent la présente délibération, sont applicables aux administrateurs et aux cadres d'emplois dont les corps de référence sont parus en annexes des arrêtés ministériels pris en application du décret 2014-513.

Au vu des dispositions réglementaires en vigueur, une telle prime a été instaurée pour le corps ou services de l'Etat servant de référence à l'établissement du régime indemnitaire pour les cadres d'emplois d'attaché territorial, rédacteur, adjoint administratif, agent de maîtrise et adjoint technique. Une mesure transitoire permet également aux cadres d'emploi des ingénieurs et techniciens de bénéficier de ce nouveau régime. Une nouvelle délibération pourrait toutefois être nécessaire ultérieurement.

La prime pourra être versée aux fonctionnaires stagiaires et titulaires, sans conditions d'ancienneté.

Elle ne pourra être versée qu'aux agents non titulaires de droit public ayant plus de 3 mois d'ancienneté dans la structure.

II. Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} mars 2021.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

III. Montants de référence

Les montants applicables aux agents de l'établissement public de coopération intercommunale sont fixés dans la limite des plafonds prévus précisés par arrêtés ministériels.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés : responsabilité d'une direction ou d'un service, fonctions de coordination ou de pilotage, encadrement de proximité, emplois nécessitant une qualification ou une expertise particulière ou sujétions particulières.

Filières administrative et technique

Catégorie A

Attachés territoriaux – Ingénieurs territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Directeur Général des Services	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Directeur des Services techniques	32 130 €	5 670 €

Catégorie B

Rédacteurs territoriaux – Techniciens territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable administratif (rh, juridique, finances...)	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Responsable technique	16 015 €	2 185 €



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Catégorie C

Agents de maîtrise territoriaux – Adjoint administratifs et techniques territoriaux

Groupe	Emplois	IFSE - Montant maximal annuel	CIA – Montant maximal annuel
Groupe 1	Responsable d'une structure Chef d'équipe Agent d'instruction Agent avec une formation ou expertise spécifique (officier d'état civil délégué, permis B, FIMO, CACES...)	11 340 €	1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution Agent d'accueil	10 800 €	1 200 €

IV Modulations individuelles

Les montants de l'IFSE et du CIA seront proratisés, dans les mêmes conditions que le traitement, pour les agents à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.

Les attributions individuelles feront l'objet d'un arrêté de l'autorité territoriale en fonction des responsabilités de l'agent (encadrement, conseil et expertise...), de la manière de servir, de la disponibilité, des contraintes horaires, des sujétions spéciales, de l'efficacité, de l'aptitude à travailler en équipe...

En cas de congé (maladie ordinaire, longue maladie ou longue durée) ou de maternité/paternité ou d'adoption, la part fonctionnelle de ce régime indemnitaire suit le traitement.

La part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir sera proratisée en fonction des jours de présence effective de l'agent au cours de l'année.

A. Part fonctionnelle



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

La part fonctionnelle peut varier selon le niveau de responsabilités, le niveau d'expertise ou les sujétions auxquelles les agents sont confrontés dans l'exercice de leurs missions.

Ce montant fait l'objet d'un réexamen obligatoire mais sans revalorisation automatique :

- en cas de changement de fonctions ou d'emploi ;
- en cas de changement de grade ou de cadre d'emplois à la suite d'une promotion, d'un avancement de grade ou de la nomination suite à la réussite d'un concours ;
- au moins tous les quatre ans en fonction de l'expérience acquise par l'agent.

La part fonctionnelle de la prime sera versée mensuellement sur la base d'un douzième du montant annuel individuel attribué.

B. Part liée à l'engagement professionnel et à la manière de servir

Il est proposé d'attribuer individuellement aux agents un coefficient de prime appliqué au montant de base et pouvant varier de 0 à 100%.

Ce coefficient sera déterminé à partir des résultats de l'évaluation professionnelle selon les modalités suivantes :

- *Objectif atteint : 100%*
- *Objectif partiellement atteint : 5 à 95% en fonction du % de progression*
- *Objectif non atteints : 0%.*

Si plusieurs objectifs sont à atteindre, chaque objectif vaut pour une part proportionnelle de la prime (2 objectifs => chaque objectif vaudra pour 50% de la prime totale, 4 objectifs => chaque objectif vaudra pour 25% de la prime totale...) auquel sera appliqué le coefficient de prime sus indiqué.

Le coefficient attribué en fonction de l'atteinte des objectifs pourra être pondéré par un système de bonus/malus en fonction de l'investissement personnel, de la disponibilité et de la manière de servir de l'agent. Cette pondération ne pourra cependant conduire à un coefficient final inférieur à 0 ou supérieur à 100. Il sera de la libre appréciation du responsable hiérarchique N+1 mais pourra être revu par le Directeur Général des Services ou le Maire dans un objectif d'harmonisation des entretiens professionnels.

La part liée à la manière de servir sera versée annuellement, après l'entretien professionnel annuel.

V. Clauses de revalorisation



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Les montants maxima (plafonds) évoluent selon les mêmes conditions que les montants applicables aux fonctionnaires de l'Etat.

Séverine Pivot : Il faut préciser que c'est bien le supérieur hiérarchique et non l'élu qui fait l'entretien.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Je confirme que c'est bien le directeur général des services qui fait les entretiens et moi celui du directeur général des services.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **d'instaurer une prime de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel versée selon les modalités définies ci-dessus,**
- **d'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de la prime dans le respect des principes définis ci-dessus,**
- **de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.**

Délibération 2021-005- Création poste d'adjoint technique principal de 2e classe

Le rapporteur : Dominique Valignon

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Cette création de poste a pour but de permettre à un employé de la cantine de prendre le grade suite à sa réussite à l'examen.

Alexis Rousseau-Jouhennet : C'est pour l'un de nos deux cuisiniers qui a réussi son examen.

Le conseil municipal décide à l'unanimité à compter du 1^{er} mars 2021:

- **La création de poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet soit 35 heures semaine.**

2 La suppression un poste d'adjoint technique territorial à temps complet soit 35 heures semaine.

Délibération 2021-006-Subvention exceptionnelle



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le rapporteur : Agnès Pistien

La section locale UNC-AFN avait sollicité en 2020 le versement d'une subvention exceptionnelle de 400 euros pour l'aider pour l'acquisition d'un nouveau drapeau.

Cette subvention avait été acceptée en commission des finances mais la délibération n'avait pas été prise en 2020.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à verser à la section locale UNC-AFN la somme de 400 euros par virement bancaire au titre d'une subvention exceptionnelle.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Pour rappel c'est pour que le drapeau soit financé et pour les remercier pour leur implication de jeunes notamment.

Nicolas Cousin : Ont-ils pensé à demander une subvention au niveau national ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui ils l'ont fait.

Délibération 2021-007-Demande de subvention FAR pour chauffage et isolation de l'école

Le rapporteur : Dominique Valignon

Une étude initiale a été menée pour le chauffage de l'école via la géothermie.

Cette solution a été abandonnée et il a été procédé à une étude concernant les points suivants :

- Isolation complète des murs de l'école au niveau de l'élémentaire (la maternelle étant mieux isolée).
- Remplacement des menuiseries
- Renforcement de l'isolation du plafond
- Installation d'une chaudière biomasse avec modification du réseau et changement du réseau de distribution et des émetteurs.

Coût travaux prévisionnels 710 166€ (estimation étude ABC énergie).

FAR : 52 000€ (à titre d'information montant maximal que pourrait nous allouer le département)

ADEME : 102 678€



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

DETR : 205 948€

DSIL : 205 948€

Reste à charge : 143 592€

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter les subventions relatives à ces travaux notamment le FAR.

Jean-Louis Pesson : Il y a une date butoir

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui mais on est dans les délais

Délibération 2021-008-Demande de subventions pour les travaux de clôture du stade et de la pose de filets pare-ballon

Le rapporteur : **Dominique Valignon**

Des devis relatifs aux travaux de clôture du stade de football situé route de Buzançais ont été menés.

Ces travaux pourraient bénéficier du FAR à hauteur de 15% et du FAR sport à hauteur de 15% également.

Des demandes de subvention seront également effectuées auprès de l'agence nationale du sport quand la campagne sera lancée (fin février).

Alexis Rousseau-Jouhennet : Cela va sécuriser le stade de football et en plus permettre d'améliorer l'entrée de ville en enlevant les clôtures béton.

Laurent-Michel Pineau : Nous pouvons bénéficier de l'aide de la FFA (district foot)

Matthias Vachet : Cela comprend la réfection du petit monument ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : C'est une stèle qu'on doit mettre en valeur mais cela n'est pas concerné par cette demande.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à solliciter les subventions relatives aux travaux de clôture du stade de football et la pose de filets pare-ballons.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération 2021-009-Tarifs garderie périscolaire

Le rapporteur : Sandrine Limet

Les tarifs de la garderie périscolaire n'ont pas été revalorisés depuis la délibération 2011/73 du 27 septembre 2011.

Alexis Rousseau-Jouhennet : rattrapage de la délibération de décembre qui sera globalisée en une seule.

Les tarifs n'ont pas évolué depuis 10 ans alors que le coût de la vie a augmenté.

Nous étudions actuellement les systèmes de paiement en ligne pour une mise en route à la rentrée.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte à compter du 1^{er} mars 2021 les tarifs suivants :

Régie garderie périscolaire	2011	2021
Demi-heure	0,65 €	0,70 €
Passage occasionnel – 1 ^{er} enfant	1,30 €/h	1,50 €/h
Passage occasionnel – à partir du 2 ^e enfant	0,90 €/h	1 €/h
Carte 10 passages de 1 heure – 1 ^{er} enfant	11,70 €	12 €
Carte 10 passages de 1 heure – à partir du 2 ^e enfant	8,20 €	8,50 €
Carte hebdomadaire – 1 ^{er} enfant	8,50 €	9 €
Carte hebdomadaire – à partir du 2 ^e enfant	5,95 €	6 €
Carte mensuelle – 1 ^{er} enfant	25,00 €	26 €
Carte mensuelle – à partir du 2 ^e enfant	17,50 €	18 €
Tarif horaire au-delà des horaires de d'ouverture		3 €/h

Une facturation est envoyée trimestriellement aux communes ayant accepté de prendre en charge la garderie périscolaire.

Étalement emprunt de la porte de Champagne

Le rapporteur : Dominique Valignon

Un emprunt de 700 000 euros a été souscrit par la délibération 2019/29.
Le taux fixe est de 1,35% et la durée n'est que de 15 ans.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Cette durée de 15 ans génère une échéance annuelle de 51 629,46 euros qui limite la capacité d'emprunt de la commune pour les travaux d'investissement à mener. Un allongement de la durée de l'emprunt pour le passer sur une durée de 20 ans permettrait de passer l'annuité à 39 828,56 euros.

Avant opération G2D					Après opération G2D (refinancements et flux nouveaux)				
Année	CRD	Capital	Intérêts	Echéance	Année	CRD	Capital	Intérêts	Echéance
2021	625 434,35	32 499,01	6 223,09	38 722,10	2021	625 434,35	22 129,99	7 741,43	29 871,42
2022	592 935,34	43 846,19	7 783,28	51 629,46	2022	603 304,36	29 940,22	9 888,33	39 828,56
2023	549 089,15	44 441,11	7 188,35	51 629,46	2023	573 364,14	30 443,37	9 385,19	39 828,56
2024	504 648,04	45 044,11	6 585,35	51 629,46	2024	542 920,77	30 954,96	8 873,59	39 828,56
2025	459 603,93	45 655,29	5 974,17	51 629,46	2025	511 965,81	31 475,16	8 353,40	39 828,56
2026	413 948,64	46 274,77	5 354,70	51 629,46	2026	480 490,65	32 004,09	7 824,46	39 828,56
2027	367 673,87	46 902,65	4 726,82	51 629,46	2027	448 486,56	32 541,92	7 286,64	39 828,56
2028	320 771,23	47 539,04	4 090,42	51 629,46	2028	415 944,64	33 088,78	6 739,78	39 828,56
2029	273 232,18	48 184,08	3 445,39	51 629,46	2029	382 855,86	33 644,83	6 183,72	39 828,56
2030	225 048,11	48 837,86	2 791,60	51 629,46	2030	349 211,03	34 210,23	5 618,33	39 828,56
2031	176 210,24	49 500,52	2 128,95	51 629,46	2031	315 000,79	34 785,13	5 043,43	39 828,56
2032	126 709,72	50 172,17	1 457,30	51 629,46	2032	280 215,66	35 369,69	4 458,87	39 828,56
2033	76 537,56	50 852,93	776,54	51 629,46	2033	244 845,97	35 964,07	3 864,48	39 828,56
2034	25 684,63	25 684,63	130,10	25 814,73	2034	208 881,90	36 568,44	3 260,11	39 828,56
2035					2035	172 313,46	37 182,97	2 645,58	39 828,56
2036					2036	135 130,48	37 807,83	2 020,73	39 828,56
2037					2037	97 322,66	38 443,18	1 385,37	39 828,56
2038					2038	58 879,47	39 089,22	739,34	39 828,56
2039					2039	19 790,26	19 790,26	124,02	19 914,28
Total	625 434,35	625 434,35	58 656,05	684 090,40	Total	625 434,35	625 434,35	101 436,82	726 871,18

La somme annuelle de 11 800 euros économisée pourrait être réinjectée dans un nouvel emprunt qui permettrait de financer les travaux d'investissement à venir sans augmenter l'échéance annuelle.

L'emprunt renégocié sur une durée de 20 ans aurait le même taux que le contrat initialement conclu ce qui évite des frais de rachat d'emprunt et serait souscrit auprès du même organisme prêteur qui est la caisse d'épargne. Les seuls frais engendrés seraient des frais de commission qui s'élèvent à 360 euros.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Pour pouvoir comparer suite à la réunion des commissions des finances, il a été également décidé d'étudier un éventuel rachat de crédit auprès d'un autre établissement bancaire.

Dominique Valignon : Baisser l'annualité de l'emprunt permet d'avoir une meilleure CAF ce qui permettrait de plus facilement financer nos projets.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Simulation présentée initialement pour être votée mais on préfère attendre un peu et étudier d'autres propositions. Ce sera présenté au prochain conseil municipal selon les résultats des divers cas.

Délibération 2021-010-Acquisition immeuble Bertheaume

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Par délibération n° 2019/78, il avait été acté que le conseil municipal autorisait M. Fried, Maire de Levroux, à se porter acquéreur de l'immeuble « Bertheaume » sis 22 place de la République, cadastré D291, pour un montant de 35 000€.

Suite au changement de municipalité, une nouvelle visite du bâtiment a été effectuée, et un nouvel accord a été conclu entre les parties sur un montant de 20 000€.

Le conseil municipal à l'unanimité donne l'autorisation au Maire de signer tous les documents relatifs à cette acquisition pour un montant de 20 000€.

Délibération 2021-011-Échange de biens immobiliers avec M. Alvarez

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Dans le cadre d'un projet d'implantation d'une Maison France Services et d'une Agence postale communale en centre-ville, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à un échange de biens immobiliers avec M. Alvarez.

Cet échange consiste à échanger le bâtiment propriété de la commune dit « Bâtiment Gounot » sis au 21 place de la République, cadastré D292 acheté en 2018 au prix de 50 000 euros contre le bâtiment appartenant à M. Alvarez sis 9 place de la République, cadastré D279 et D280 accompagné du versement d'une soulte d'un montant maximal de vingt mille euros (20 000€).

Un compromis sera établi avec Maître Vié pour fixer les modalités de la transaction et notamment préciser que la vente sera réalisée au plus tard le 30 septembre 2021 et sous la condition suspensive que le bâtiment Alvarez soit libre de tout encombrement.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Alexis Rousseau-Jouhennet : Cela va permettre de rénover le front de place.

Séverine Pivot : J'ai des doutes sur le délai.

Alexis Rousseau-Jouhennet : C'est pour cela qu'on veut que ça apparaisse dans l'acte avec des pénalités de retard.

Laurent-Michel Pineau : Dans le cadre de cet achat, aurons-nous le droit aux subventions ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : On va faire en sorte que oui. Toutefois je suis inquiet pour le délai car les labellisations se terminaient au 31/12/2021. Il faut pour ça qu'on enchaîne très rapidement les travaux.

Séverine Pivot : Chez Gounot, il ne devait pas y avoir boutique'arts ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui en effet jusqu'à ce M. Alvarez nous évoque cet échange. On va essayer de voir comment les installer dans l'immeuble Bertheaume tout en conservant une partie de la vitrine pour eux dans le Garage Tabary. Je rencontre mercredi matin la nouvelle présidente Mme Foucault pour parler de ce sujet.

Les locaux actuellement occupés par boutique'arts ne vont vraiment pas.

Les petits chalets ne les intéressent pas non plus. Ils préféreraient mélanger les produits.

Nicolas Cousin : Tout ce qui est façade, les particuliers pourront-ils bénéficier de défiscalisation ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Pas certain, c'est à étudier.

Séverine Pivot : sur les aides de façade, peut-être temps de lancer une OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Ça existe déjà au niveau du pays de Valençay. Nous pourrions vraisemblablement toucher des aides via petites villes de demain en plus des aides habituelles.

Séverine Pivot : Peut-être lancer une campagne de communication sur OPAH ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui c'est justement ce qui est prévu avec le Pays communique d'ici un à deux mois. Nous sommes également en pourparlers avec l'ABF (architecte des bâtiments de France) pour avoir toutes les caractéristiques de ce que nous pouvons faire ou pas et qui répertoriera les aides auxquelles la personne peut prétendre.

La lettre de l'OPAH sera envoyée à chaque habitant, le petit guide de l'ABF serait plutôt déjà promu via les outils modernes et la presse.

Nicolas Cousin : Quelle hauteur les aides ?



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Bernadette d'Armaillé : jusqu'à 50 % autres aides déduites. La démarche est simple, c'est très encadré.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention d'occupation à titre gratuit avec M. Alvarez pour lui permettre dès la signature du compromis de commencer à déménager ses biens de son bâtiment à celui de la commune avec terme sans prorogation au 30 septembre 2021 et à solliciter les éventuelles subventions auxquelles la commune pourrait prétendre.

Délibération 2021-012-Acquisition Licence IV

Le Président de séance et rapporteur : Alexis Rousseau-Jouhennet

Madame Olivier qui tenait le café « l'espoir » souhaite vendre la licence IV qu'elle détient.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer les documents pour l'acquisition de cette licence IV pour un montant de 3.000 € (hors frais de notaire, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur).

La dépense sera inscrite au budget de la Commune.

Délibération 2021-013-Réhabilitation friche industrielle

Le rapporteur : Dominique Valignon

Le quartier des mégissiers revêt pour une grande partie le caractère de friche industrielle.

Une réhabilitation du site s'imposant un projet de recyclage foncier et d'aménagement est mis à l'étude et sera soumis à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui pourrait accorder un soutien financier dans le cadre du « Fonds friches ».

Une réunion en visioconférence a eu lieu le vendredi 12 février pour présenter le fonds friches. Pour pouvoir en bénéficier dès maintenant, il aurait fallu que le projet soit quasiment terminé.

Séverine Pivot : Combien cela représente de mégisseries ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Environ 12-15 bâtiments mais certains sont voués à la démolition. Le principal est de développer la coulée verte et de rendre ce quartier le plus agréable possible. Un comité de pilotage est mis en place pour travailler sur le sujet qui est mené par Dominique Valignon.



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à effectuer toutes les demandes permettant cette réhabilitation et solliciter les subventions s'y rattachant.

Questions diverses

Point sur la révision du PLU

Le rapporteur : Dominique Valignon

La révision de notre PLU a fait l'objet d'un séminaire les 11 et 12 Février 2021

Les décisions suivantes ont été prises :

- 1) Prendre en compte la protection de nos paysages, notamment en préservant les vues de notre Collégiale et des Tours.
- 2) Les zonages U de Saint Pierre et Saint Martin sont réalisés, il nous reste à délimiter les zones A et N
- 3) Nous avons ouvert une réflexion sur le quartier des mégissiers avec pour objectif le maintien patrimonial du site.
- 4) Nous souhaitons continuer la création des fiches bâtiments sur la Zone UP en complétant celle déjà existantes et en intégrant de nouveaux bâtiments, nous aurons l'appui de l'ABF sur ce sujet.
- 5) La crise sanitaire que nous traversons à créer un large engouement pour les jardins, nous souhaitons accompagner cette demande, et notamment dans la zone de Sainte-Rodène ou nous pourrions réorienter certaines parcelles vers cet usage.
- 6) Nous allons ouvrir le recensement des logements vacants dès le mois de mars.

Nicolas Cousin : Les certificats d'hérédité ne sont plus délivrés en mairie ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : On fait toujours des certificats mais ils se font au cas par cas.

Nicolas Cousin : Très bien que ce soit du cas par cas.

Nicolas Cousin : Rencontre du médecin. J'ai assisté au rdv avec M. Descout. Il viendrait avec un second médecin qui préférerait plutôt se mettre à son compte.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Merci pour ce contact. Je lui ai fait la proposition d'intégrer le



Ville de
LEVROUX
DÉPARTEMENT DE L'INDRE

groupe de travail sur la maison de santé. Maintenant il faut réussir à les attirer. Une prochaine rencontre est prévue avec les médecins levrouxains.

Séverine Pivot : Est-ce que tous les professionnels ont été conviés à participer au Centre de vaccination ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Oui tout le monde a été convoqué, médecins, infirmier, pharmaciens actifs et retraités de Levroux ainsi que ceux de Vineuil.

Séverine Pivot : Alors il y a eu un raté sur Betty Pinson et Hélène ?

Alexis Rousseau-Jouhennet : Non ils ont été appelés, et il y a même les mails. Ils ne sont venus à aucune réunion et n'ont donné aucun signe de vie.

Séverine Pivot : Elle a donné son accord à Michel Descout

Alexis Rousseau-Jouhennet : Il n'y a aucune différence de faite sur le territoire sur le personnel de santé. Il y a des doodles envoyés à tout le monde. Les personnes ont également mon numéro et je n'ai eu aucun message.

Séverine Pivot : Je précise que pour la chambre des métiers, il faut passer par la chambre départementale et non directement par la région.

Alexis Rousseau-Jouhennet : Pas d'ambiguïté, il n'y avait pas de volonté de court-circuiter, c'est possible que ce soit une maladresse. Nous désirons travailler avec tous les acteurs.

Clôture du conseil municipal à 20h12